BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°006 : PORTANT REORGANISATION AGRAIRE ET FONCIERE AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député **Drissa KY**, rapporteur.

Août 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi 11 août de 10 heures 45 minutes à 12 heures 35 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Yiompouén Aimé SOME, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Drissa KY comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés comme suit :

- le lundi 21 et le mardi 22 juillet pour l'audition du Gouvernement,
- le jeudi 07 et le vendredi 08 août pour l'adoption du rapport.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CGSASH a organisé le mercredi 07 mai de 12 heures 38 minutes à 14 heures 18 minutes une séance d'appropriation du contenu du projet de loi.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté :

- compte-rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la CGSASH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BOKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du Budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs présenté par monsieur le Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre de l'Economie et des finances, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont essentiellement porté sur :

- l'évaluation des forces et faiblesses de la Réforme agraire et foncière de 1984 ;
- le bilan de la mise en œuvre de la loi en vigueur ;
- les dispositions qui sont en contradiction avec celles de la RAF en vigueur ;

- l’assurance que le processus d’élaboration du présent projet de loi a été fait de façon participative, inclusive et consensuelle ;
- les raisons de la non obligation de la publicité foncière concernant le permis urbain d’habiter ;
- la non prise en compte des terrains agro-sylvo-pastoraux au niveau des coûts de cession relatifs à l'aliénation définitive des terres non mises en valeur du domaine privé immobilier non affecté de l'Etat comme le cas des terrains à usage d'enseignement et d'établissement de santé ;
- les disparités de droits et taxes en matière de mutation d’attestation de possession foncière rurale ;
- l’opportunité de l’impossibilité pour les étrangers d’être détenteurs de titres fonciers sauf réserve de réciprocité ;
- l’éventuel découragement de l’investisseur privé dû au fait que le bail emphytéotique n’est qu’un simple titre de jouissance ;
- le mode de conciliation entre le droit foncier coutumier et ce nouveau régime juridique qui confère la propriété exclusive du foncier à l’Etat ;
- le mécanisme de gestion des lieux sacrés ;
- les mesures prises par le Gouvernement en vue d’éviter les abus connus de par le passé ;
- les mesures prises pour impliquer les communautés afin d’avoir une adhésion complète à ce projet de loi ;
- la prise en compte des questions liées à l’expansion démographique dans le présent projet de loi ;
- le niveau d’implication de la chefferie coutumière et traditionnelle dans l’élaboration de ce projet de loi ;

- la prise en compte des recommandations faites au Gouvernement à la suite de l'enquête parlementaire sur le foncier rural réalisée en 2024 ;
- la limitation des superficies des terres rurales ainsi que le nombre de parcelles urbaines à acquérir par un citoyen dans le présent projet de loi ;
- la situation des projets ayant fait l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique, les montants exposés dans le cadre de cette procédure et les difficultés rencontrées ;
- l'existence d'une politique de spécialisation des zones et des régions agro écologiques en fonction de leurs avantages comparatifs ;
- les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour prévenir les difficultés et les conflits liés à l'inoccupation des zones de départ et à l'occupation des sols par les personnes déplacées internes dans les zones d'accueil, surtout quand on sait que certaines d'entre elles comptent s'installer de manière durable ;
- la garantie des droits fonciers des migrants et transhumants qui ont occupé de manière paisible et continue des terres du domaine foncier national.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- de promouvoir une gestion vertueuse et apaisée du foncier au profit des générations actuelles et futures ;
- de mobiliser les terres pour les investissements et d'accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique afin d'assurer l'auto-suffisance alimentaire ;
- de faire de la terre un outil de promotion du développement au Burkina Faso.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour son adoption.

Toutefois, la Commission recommande au Gouvernement une large diffusion et une sensibilisation des populations afin de faciliter sa mise en œuvre. Par ailleurs, elle l'interpelle sur sa responsabilité dans l'application des dispositions de cette loi.

Ouagadougou, le 11 août 2025

Le Vice-Président

Yiompouén Aimé SOME

Le Rapporteur

Drissa KY

SEANCE D'APPROPRIATION DU PROJET DE LOI : 07/05/2025

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**KY Drissa**	**1er secrétaire**
3.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
4.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Liste des Députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
2.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KONE Aïda	Conseillère technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
3.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
4.	KYERE /YAOGO D. T. Pascaline	Administrateur des services législatifs
5.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absent-excusé

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
2.	KERE /NIKIEMA Bibéta	Administrateur des services législatifs

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT :11 /08/2025

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
2.	**KY Drissa**	**1er secrétaire**
3.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
7.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
8.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

Député absent excusé

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KONE Aïda	Conseillère technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
3.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
4.	KYERE /YAOGO D. T. Pascaline	Administrateur des services législatifs
5.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
6.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire de direction
7.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absent-excusé

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KERE /NIKIEMA Bibéta	Administrateur des services législatifs